

LES ANNONCES SONT RECUES :
A MARSEILLE : Chez M. G. Allard,
rue Pavillon 31 et dans nos bureaux ;
A PARIS : à l'Agence Havas, place de
la Bourse.
ABONNEMENTS : 3 mois 6 francs 1 franc
6 mois 11 francs 1 franc 50 cent.
France et Colonies : 12 francs 1 franc 50 cent.
Étranger : 14 francs 1 franc 50 cent.
Les abonnements partent du 1^{er}
et du 16 de chaque mois

Il faut vaincre le Militarisme

Ministre démocrate parlant devant des travailleurs démocrates, M. Lloyd George vient de définir une fois de plus son point de vue relativement à la guerre et il l'a fait avec toute la netteté désirable. Ses déclarations peuvent se résumer ainsi : « Vous voulez détruire le militarisme ? Le seul moyen est de vaincre le militarisme allemand. C'est à quoi nous devons nous employer de toute la vigueur de nos énergies civiles. Si vous savez un autre moyen de finir honnêtement cette guerre, je vous supplie de me l'indiquer... » Ce simple et honnête langage, ce langage de saine franchise et de robuste bon sens méritait d'être entendu : l'accueil que les délégués des Trade-Unions ont fait aux excellentes paroles du Premier anglais prouve qu'il l'a été.

M. Lloyd George ramène toute la question à cette formule saisissante : Continuer ou succomber. Si les Alliés renoncent à combattre, s'ils abandonnent la lutte, ils se livrent à l'Allemagne par cette abdication même. Dans les premiers jours de janvier, le chef du gouvernement britannique a donc exposé devant les mêmes délégués travaillistes un programme établissant les conditions de paix de l'Entente, programme extrêmement modéré et raisonnable, programme minimum peut-on dire. Et de son côté, le président Wilson énonça un programme non moins modéré et non moins raisonnable. Comment ce programme a-t-il été reçu ? demande M. Lloyd George.

PROPOS DE GUERRE Les Sauvages

Il y a dans un roman de Dickens un personnage dont la manie consiste à faire passer son lit pour une bibliothèque.

Pendant le jour il oublie matelas et traversin, ne veut pas savoir qu'il y a des livres. Un lit ça ? Si l'on peut dire... Une bibliothèque.

Même avec ses amis les plus intimes, notre homme ne veut laisser échapper le moindre mot du véritable usage de son meuble. Bien plus : Si l'on veut être son ami, il faut, niant l'évidence, abdiquer tout raisonnement, retenant toute observation, ne pas voir le lit, mais croire aveuglément à la bibliothèque.

C'est à un cas beaucoup plus fréquent qu'on se croit. Nous rencontrons tous les jours des gens très considérés qui n'hésitent pas à nous demander de reconnaître leur lit pour une bibliothèque... Si nous essayons de leur faire entendre que la vérité est une chose sainte qu'on ne dégrise pas à son gré, ils nous regardent d'un air méprisant et nous appellent adroitement les petits services qu'ils nous ont rendus... Etes-vous leur ami ou leur ennemi ? Si vous êtes leur ami, vous ne pouvez dire le contraire de ce qu'ils disent eux-mêmes... Le lit n'est pas un lit, mais une bibliothèque, voilà qui est convenu.

Or, l'humanité est faite de deux sortes de gens : Ceux qui sont prêts à nier la lumière à midi si cela arrange leurs affaires et ceux qui font passer la vérité avant toute autre considération.

Les premiers ne font aucune difficulté pour reconnaître qu'un lit est une bibliothèque, voire une locomotive ; les seconds font des manières, parlent de bonne foi, de liberté d'opinion et autres balivernes... Pour eux un lit est un lit, une bibliothèque, une bibliothèque.

Ceux-ci sont des gens désagréables, insociables, des espèces de sauvages qui compliquent l'existence et que je rends responsables de toutes les vilaines affaires qui nous arrivent.

ANDRÉ NEGUS.

LA GUERRE Canonnade sur notre front Rencontre de patrouilles sur le front anglais EN MACÉDOINE ACTIONS D'ARTILLERIE

Paris, 21 Janvier.

M. Louis Nail, garde des Sceaux, a reçu ce matin les membres de la mission de justice militaire italienne dont le chef, le colonel Chapronne, a apporté au ministre, avec le salut du ministre de la Justice italienne, l'expression de ses sentiments de meilleure cordialité.

Paris, 21 Janvier.

Quelques coups de main réciproques, lutte d'artillerie assez active, combats aériens, forment le tableau de la journée d'hier. Les aviateurs alliés ont fait de bon travail puisque onze avions boches ont été détruits et cinq contraints à atterrir, désarmés.

Le victoire de la marine britannique n'est pas nouvelle, par le combat des Dardanelles, au cours duquel le Brestan est coulé et le Goeben en fuite, obligé de s'échouer, que les Allemands sont incapables de maintenir leur prestige en Orient.

D'après le communiqué allemand, Ostende aurait été bombardé par mer. Par ces renseignements parvenus par la voie hollandaise, on annonce que la journée du 20 devait être la première de la grande offensive allemande. Il n'en a rien été.

La question du commandement unique revient sur le tapis et c'est en Angleterre qu'elle est posée. Il semble qu'il y aurait un revirement favorable à la désignation d'un seul chef.

La situation en Autriche s'est améliorée à la suite des promesses faites aux ouvriers par le gouvernement. Mais la presse allemande est fort irritée et les panonniens ne cachent point leur dépit et leur colère.

En Russie, la Constituante dissoute sera probablement remplacée par la Convention nationale. Les partisans de la paix sont à nouveau interrompus, sauf en ce qui concerne l'Ukraine, qui semble avoir conclu un accord avec les puissances centrales. Cela est possible, mais mérité d'être confirmé.

MARIS RICARD.

LA SITUATION De notre correspondant particulier

Paris, 21 Janvier.

Les soldats boches ont été surpris par nos patrouilles sur le front anglais. Les avions alliés ont fait de bon travail.

Le communiqué allemand annonce que la journée du 20 devait être la première de la grande offensive allemande. Il n'en a rien été.

La situation en Autriche s'est améliorée à la suite des promesses faites aux ouvriers par le gouvernement. Mais la presse allemande est fort irritée et les panonniens ne cachent point leur dépit et leur colère.

En Russie, la Constituante dissoute sera probablement remplacée par la Convention nationale. Les partisans de la paix sont à nouveau interrompus, sauf en ce qui concerne l'Ukraine, qui semble avoir conclu un accord avec les puissances centrales. Cela est possible, mais mérité d'être confirmé.

MARIS RICARD.

LES SOLDATS VILLENT

Durant la journée, des petits postes avancés, garnis de quelques sentinelles, sont poussés vers l'avant. Les soldats boches ont été surpris par nos patrouilles sur le front anglais.

Le communiqué allemand annonce que la journée du 20 devait être la première de la grande offensive allemande. Il n'en a rien été.

La situation en Autriche s'est améliorée à la suite des promesses faites aux ouvriers par le gouvernement. Mais la presse allemande est fort irritée et les panonniens ne cachent point leur dépit et leur colère.

En Russie, la Constituante dissoute sera probablement remplacée par la Convention nationale. Les partisans de la paix sont à nouveau interrompus, sauf en ce qui concerne l'Ukraine, qui semble avoir conclu un accord avec les puissances centrales. Cela est possible, mais mérité d'être confirmé.

MARIS RICARD.

LA HAUTE-COUR

Paris, 21 Janvier.

La présidence et la questure du Sénat ont pris ce matin les dernières dispositions en vue de la séance du Sénat devant se constituer en Cour de justice.

Les secrétaires généraux ont été désignés par le président du Sénat. Les secrétaires généraux ont été désignés par le président du Sénat.

La séance du Sénat se constituera en Cour de justice à 10 heures.

Les secrétaires généraux ont été désignés par le président du Sénat.

La séance du Sénat se constituera en Cour de justice à 10 heures.

Les secrétaires généraux ont été désignés par le président du Sénat.

LETTE D'ITALIE

Les nouvelles propositions de paix. — L'Italie et les Yougo-Slaves. — Pour la diminution de l'Autriche.

Rome, 19 Janvier.

La spécification des conditions de paix, faite par M. Lloyd George et par M. Wilson, a été accueillie favorablement par toute la presse italienne dont une partie, depuis quelque temps déjà, proclamait la nécessité de l'Entente de mieux déterminer ses visées. L'opinion, disait-elle, de détruire la légende répandue par les empires centraux, à savoir que la continuation de la guerre est due à la rapacité de leurs ennemis. Maintenant l'Entente a parlé par la bouche du premier ministre anglais et du président des États-Unis ; elle a établi le minimum de ses exigences, toutes basées sur des principes de nationalité et de justice ; elle a renoncé à certaines prétentions du programme énoncé précédemment ; elle a été modérée et s'est montrée conciliante. Quelle sera la réponse des empires centraux ? Elle est facile à prévoir. D'après les premiers commentaires qui ont couru dans la presse allemande, et quant à la valeur que l'on peut donner aux promesses de l'Allemagne, pour être fixé à cet égard, il suffit de considérer les Russes qui ont encouragé les Allemands campés sur leur territoire.

(31 lignes censurées)

Malgré les apparences contraires, il ne sera pas difficile de constater que l'Entente nationale yougo-slave. Il y eut, à cet égard, certains malentendus que le temps a peu à peu dissipés. Un groupe restreint d'hommes politiques italiens prétendait que l'Entente nationale yougo-slave, qui développait en Italie leur œuvre de propagande, étaient au service du gouvernement yougo-slave. Il était vrai, en effet, comme on le sait depuis, que quelques Yougo-Slaves, qui développaient en Italie leur œuvre de propagande, étaient au service du gouvernement yougo-slave. Mais l'Autriche, fidèle à l'ancienne maxime *divide et impera*, a intérêt à susciter des jaloux parmi les peuples qu'elle asservit, les hommes libres doivent élever son jeu et tenter des accords entre les peuples des diverses nationalités.

On a eu, ces mois derniers, des preuves non douteuses du mouvement national qui se développe en Autriche les Yougo-Slaves en pleine harmonie avec les Tchèques ; et les Italiens qui, pour la grande majorité, ignorent d'abord l'existence de ce mouvement yougo-slave et qui l'avaient ensuite considérée trop superficiellement, ont entendu les raisons de leurs voisins et sont aujourd'hui disposés à une entente amicale avec les éléments slaves.

Il est utile que le non-connaissant à l'étranger cette disposition d'esprit du peuple italien, très différente de celle de quelques propagandistes.

(3 lignes censurées)

Taxera-t-on le Vin ?

Une augmentation, même sensible sur les prix des denrées alimentaires et sur les prix des boissons hygiéniques peut se justifier, lorsqu'il y a des déficits considérables, sérieusement constatés. En a-t-il été toujours ainsi ? Non. Le vin en offre un exemple typique.

En 1917, les récoltes vinicoles, tant en France qu'en Algérie ont dépassé de plusieurs millions d'hectolitres celles de 1916. Le taux du vin aurait dû baisser. C'est le contraire qui s'est produit.

Or, nous constatons un phénomène inexplicable à première vue : De la licence incroyable laissée aux spéculateurs, ensuite, de l'abandon des droits de l'Etat. La hausse était annoncée, de longs mois avant les vendanges. La C. G. V. faisait capituler — c'est le mot — devant ces injonctions les anciens Cabinets.

Se figure-t-on les vigneron du Sud-Ouest posant leurs conditions (l'année, en 1918, devant la Convention nationale, ou mieux encore, devant le Comité de Salut Public ? L'avenir n'aurait pas été tenté, les risques n'auraient été trop graves, on ne baderait pas à cette époque.

N'oublions jamais, ce que fut grâce aux mesures extrêmes prises, alors, que la France fut sauvée ! Sans aller aussi loin, il était permis d'espérer, qu'après quelques années de guerre un frein puissant serait mis à l'agiotage.

Combien les restrictions imposées seraient moindres si l'Etat avait pris les précautions exigées par les événements ? Aujourd'hui le ministre du Ravitaillement se propose d'élaborer un projet de tarifs des vins ordinaires dont les prix deviendraient nécessaires aux petites bourses, les plus nombreuses hélas !

Le fait savoir gré, à ce ministre, de sa laudable intention. Il est à craindre, pourtant, que ce ne soit un peu tard, pour agir efficacement. Les achats, en gros sont effectués depuis longtemps. Comment va-t-on procéder à la vente au détail ?

Certes, il doit rester encore du vin dans les caves des grands viticulteurs. La réquisition pour l'année a porté seulement sur un tiers de la récolte à partir de 30 hectolitres. Soit 15 millions d'hectolitres pour nos braves vignerons qui, sans doute, ont pu en vendre un tiers à des prix élevés.

Il resterait donc, pour l'intérieur, 30 millions d'hectolitres, les récoltes de 1917 atteignant 45 millions d'hectolitres, au minimum. Dans ces conditions, en payant aux producteurs des prix élevés, on pourrait faire un chiffre raisonnable, croquis-nous, la population française devrait boire le vin, à 60 ou 70 centimes, au plus, le litre.

Pour obtenir ce résultat, la réquisition s'imposait au moment propice, non seule-

LA QUESTION DE LA PAIX ET L'ALLEMAGNE

Amsterdam, 21 Janvier.

Un nouveau parti allemand vient de se fonder sous le nom de : « Le Comité Libre ».

La *Taegliche Rundschau* apprend en effet de Munich que ce parti s'inspirerait des idées

SUR NOTRE FRONT

21 Janvier.

Nuit calme sur tout le front, marquée seulement par quelques rencontres de patrouilles qui ont permis de faire quelques prisonniers.

En attendant l'offensive allemande

Front français, 21 Janvier.

De l'envoyé spécial de l'agence Havas :

Envisageant l'éventualité d'une attaque allemande sur Nancy, nous avons précédemment indiqué quelles étaient les positions qui défendaient la trouée de la Moselle, au nord de Pont-a-Mousson, du bois Le Pré au signal de Xon et au plus long et surtout le plus difficile car la route restait continuellement dominée par les hauteurs qui bordent le cours de la Moselle. Deux autres voies, Pont-a-Mousson et Nancy. Deux autres voies naturelles peuvent donner accès à la grande

1.269^e JOUR DE GUERRE

Communiqué officiel

Paris, 21 Janvier.

Le gouvernement fait, à 14 heures, le communiqué officiel suivant :

Rien à signaler en dehors de la canonnade habituelle.

LES JAPONAIS À VLADIVOSTOK

Pétrograde, 19 Janvier.

Le Conseil des commissaires a adressé à l'ambassadeur du Japon une note dans laquelle il déclare : « Le 14 janvier, les navires de guerre japonais ont mouillé dans le port de Vladivostok sans que le gouvernement japonais en ait préalablement averti le Conseil des commissaires. Le commissaire pour les Affaires Étrangères demande à être renseigné le plus rapidement possible sur les causes et sur le but de cet acte de gouvernement japonais. Une note analogue a été adressée à l'ambassade d'Angleterre pour demander des explications sur la présence à Vladivostok d'un croiseur anglais. Des instructions ont été demandées notamment à Londres par le chargé d'affaires d'Angleterre.

Pour sa part, l'ambassade du Japon, dans une note communiquée aux journaux, déclare que le Japon n'a pas le moindre intention d'intervenir dans les affaires intérieures du peuple russe et que la présence des navires japonais dans le port de Vladivostok n'a aucun rapport avec les événements russes.

LA GUERRE SOUS-MARINE

Un capitaine marin décoré pour avoir coulé un pirate

Fécamp, 21 Janvier.

Le capitaine un long-cours Charles Balle, de Fécamp, a reçu la Croix de guerre avec palmes pour avoir coulé un sous-marin ennemi et vingt de subir avec succès les exercices pour devenir enseigne de vaisseau auxiliaire.

LE COMTE DE MONTE-CRISTO

— Eh bien ! comme après ma mort le commandement du navire vous appartenait en qualité de second, vous prenez ce commandement, vous mettez le cap sur l'île d'Elbe, vous débarquez à Porto-Ferrajo, vous demandez le grand-maître, vous lui remettez ce papier ; maintenant, alors vous remettra-t-on une autre lettre et vous chargera-t-on de quelque mission. Cette mission qui m'était réservée, Dantes, vous l'accomplirez à ma place et tout l'honneur en sera pour vous.

— Je le ferai, capitaine, mais peut-être n'arrive-t-on pas si facilement que vous le pensez près du grand-maître.

— Voici une barque que vous lui ferez parvenir, dit le capitaine, et qui lèvera toutes les difficultés.

— Et à ces mots il me remit une baguette.

— Il était temps : deux heures après le départ le lit ; le lendemain il était mort.

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec MM. Calmann-Lévy, éditeurs, à Paris.

LA QUESTION DE LA PAIX ET L'ALLEMAGNE

Amsterdam, 21 Janvier.

Un nouveau parti allemand vient de se fonder sous le nom de : « Le Comité Libre ».

La *Taegliche Rundschau* apprend en effet de Munich que ce parti s'inspirerait des idées

LA QUESTION DE LA PAIX ET L'ALLEMAGNE

Amsterdam, 21 Janvier.

Un nouveau parti allemand vient de se fonder sous le nom de : « Le Comité Libre ».

La *Taegliche Rundschau* apprend en effet de Munich que ce parti s'inspirerait des idées

LA QUESTION DE LA PAIX ET L'ALLEMAGNE

Amsterdam, 21 Janvier.

Un nouveau parti allemand vient de se fonder sous le nom de : « Le Comité Libre ».

La *Taegliche Rundschau* apprend en effet de Munich que ce parti s'inspirerait des idées

LA QUESTION DE LA PAIX ET L'ALLEMAGNE

Amsterdam, 21 Janvier.

Un nouveau parti allemand vient de se fonder sous le nom de : « Le Comité Libre ».

La *Taegliche Rundschau* apprend en effet de Munich que ce parti s'inspirerait des idées

LA QUESTION DE LA PAIX ET L'ALLEMAGNE

Amsterdam, 21 Janvier.

Un nouveau parti allemand vient de se fonder sous le nom de : « Le Comité Libre ».

La *Taegliche Rundschau* apprend en effet de Munich que ce parti s'inspirerait des idées

M. Ménilon, procureur général, suivi de MM. Casca et Lohr, accusateurs généraux...

M. Antonin Dubost, annonce alors qu'en vertu des lois et de la délibération de la Chambre...

L'audience est suspendue à 3 heures 35. Les huissiers font évacuer les tribunes. Les membres du parquet se retirent.

Pendant la suspension de nombreux sénateurs restent dans la salle, les autres se répandent dans les couloirs.

Pendant la réunion en Chambre du Conseil, tous les députés sont rigoureusement interdits au public et au personnel du Sénat.

Parmi les sénateurs qui n'ont pas répondu à l'appel de leur nom, deux, M. Dron (Nord) et M. Ernant (Aisne) sont encore dans la partie orientale de leur département.

La Haute-Cour se réunit dans huit jours. Lorsque les tribunes sont rouvertes au public et aux journalistes, à 5 h. 30, l'audience de la Haute-Cour vient d'être ouverte.

M. Ménilon se lève et explique qu'aux termes de la loi de 1899, un délai de trois jours serait suffisant, mais qu'aux termes de la loi du 5 janvier 1926, le délai est de cinq jours.

M. Ménilon se lève et explique qu'aux termes de la loi de 1899, un délai de trois jours serait suffisant, mais qu'aux termes de la loi du 5 janvier 1926, le délai est de cinq jours.

M. Ménilon se lève et explique qu'aux termes de la loi de 1899, un délai de trois jours serait suffisant, mais qu'aux termes de la loi du 5 janvier 1926, le délai est de cinq jours.

M. Ménilon se lève et explique qu'aux termes de la loi de 1899, un délai de trois jours serait suffisant, mais qu'aux termes de la loi du 5 janvier 1926, le délai est de cinq jours.

M. Ménilon se lève et explique qu'aux termes de la loi de 1899, un délai de trois jours serait suffisant, mais qu'aux termes de la loi du 5 janvier 1926, le délai est de cinq jours.

M. Ménilon se lève et explique qu'aux termes de la loi de 1899, un délai de trois jours serait suffisant, mais qu'aux termes de la loi du 5 janvier 1926, le délai est de cinq jours.

M. Ménilon se lève et explique qu'aux termes de la loi de 1899, un délai de trois jours serait suffisant, mais qu'aux termes de la loi du 5 janvier 1926, le délai est de cinq jours.

M. Ménilon se lève et explique qu'aux termes de la loi de 1899, un délai de trois jours serait suffisant, mais qu'aux termes de la loi du 5 janvier 1926, le délai est de cinq jours.

M. Ménilon se lève et explique qu'aux termes de la loi de 1899, un délai de trois jours serait suffisant, mais qu'aux termes de la loi du 5 janvier 1926, le délai est de cinq jours.

M. Ménilon se lève et explique qu'aux termes de la loi de 1899, un délai de trois jours serait suffisant, mais qu'aux termes de la loi du 5 janvier 1926, le délai est de cinq jours.

M. Ménilon se lève et explique qu'aux termes de la loi de 1899, un délai de trois jours serait suffisant, mais qu'aux termes de la loi du 5 janvier 1926, le délai est de cinq jours.

M. Ménilon se lève et explique qu'aux termes de la loi de 1899, un délai de trois jours serait suffisant, mais qu'aux termes de la loi du 5 janvier 1926, le délai est de cinq jours.

M. Ménilon se lève et explique qu'aux termes de la loi de 1899, un délai de trois jours serait suffisant, mais qu'aux termes de la loi du 5 janvier 1926, le délai est de cinq jours.

M. Ménilon se lève et explique qu'aux termes de la loi de 1899, un délai de trois jours serait suffisant, mais qu'aux termes de la loi du 5 janvier 1926, le délai est de cinq jours.

M. Ménilon se lève et explique qu'aux termes de la loi de 1899, un délai de trois jours serait suffisant, mais qu'aux termes de la loi du 5 janvier 1926, le délai est de cinq jours.

M. Ménilon se lève et explique qu'aux termes de la loi de 1899, un délai de trois jours serait suffisant, mais qu'aux termes de la loi du 5 janvier 1926, le délai est de cinq jours.

et déclare que des explosions furent perçues à l'écart de l'homme il résulte qu'il n'a fait que s'exposer son point de vue sans avoir la prétention d'engager le parti tout entier.

La Situation en Russie

La Constituante

Le décret de dissolution. Pétrograd, 21 Janvier.

Voici le décret portant dissolution de l'Assemblée constituante.

La Révolution russe a créé les Soviets des ouvriers, des paysans et des soldats comme étant l'organisation de toutes les classes de travailleurs exploités, seuls en état de guider la lutte des classes pour leur pleine libération politique et économique.

Pendant la première période de la Révolution, les Soviets sont multipliés ; ils grandissent et constituent l'élément infructueux d'une entente avec la bourgeoisie et les formes décevantes du parlementarisme bourgeois démocratique et arrivaient à la conclusion qu'il était impossible d'obtenir la libération des classes opprimées sans une rupture avec toute forme d'entente.

La Constituante, élue selon les vieilles listes, est apparue comme l'expression du vieux régime qui existait quand l'autorité appartenait à la bourgeoisie. Alors, le peuple a rompu avec toute forme d'entente.

La Constituante, élue selon les vieilles listes, est apparue comme l'expression du vieux régime qui existait quand l'autorité appartenait à la bourgeoisie. Alors, le peuple a rompu avec toute forme d'entente.

La Révolution d'octobre avait donné l'autorité aux Soviets et par eux aux classes des travailleurs. Ceux-ci se convainquirent que le vieux parlementarisme bourgeois...

Chaque refus de reconnaître l'autorité des Soviets républicains et chaque tentative de renouveau de la monarchie ou de la République de la bourgeoisie la liberté conquise, serait un pas en arrière et la banqueroute de la Révolution ouvrière et paysanne.

Les débats dans le courant de la journée ont démontré que le parti des socialistes révolutionnaires de la Droite, comme au temps de Kerensky, nourrit le projet de proposer et de parler et lui promet tout, mais, en réalité, décide de lutter contre l'autorité des Soviets des ouvriers, des soldats et des paysans contre les mesures socialistes :

donation de la terre et de tous les biens, sans compensation, aux paysans ; nationalisation des banques, contrôle et liquidation des dettes de l'Etat. Ne voulant pas une seule minute oublier les crimes des ennemis du peuple, nous déclarons que nous quittons la Constituante. Nous laissons à l'autorité des Soviets le soin de donner une solution définitive à la question qui concerne le parti contre-révolutionnaire de la Constituante.

La Constituante, ouverte le 5 janvier, donna la majorité, pour des raisons connues, aux socialistes révolutionnaires de Droite, au parti de Kerensky, de Tchernoff et d'Avksenteff. Il est compréhensible que cette fraction ait refusé de débattre le programme clair et juste du Comité central exécutif et de reconnaître la déclaration des droits des classes de travailleurs exploités, ainsi que la Révolution d'octobre et l'autorité du Soviet. Ainsi, la Constituante a rompu avec les Soviets républicains russes.

Le départ des bolchevistes socialistes révolutionnaires de Gauche ayant une majorité considérable dans les Soviets, était inévitable.

Les socialistes révolutionnaires de Droite intentent ouvertement contre l'autorité des Soviets et soutiennent l'obscure réaction des exploités. Il est clair que la partie qui reste peut jouer seulement le rôle d'un parti de contre-révolution de la bourgeoisie pour la déposition des Soviets.

Le Comité central exécutif prescrit que l'Assemblée constituante est dissoute.

Une Convention. Pétrograd, 21 Janvier.

Le palais de Tauride a été hier désert. Quelques journalistes et cinq membres de la Constituante n'appartenant à aucun parti se sont présentés vers dix-sept heures. Ils ont trouvé le palais fermé. Un placard affiché sur les portes annonçait que, sur l'ordre du commissaire du palais de Tauride, personne ne devait entrer. Le commandant a fait savoir que les congressistes des Soviets se réuniraient au palais de Tauride.

Lenine a informé une députation du Soviet provincial qu'il ne serait pas permis aux constituants de se réunir ailleurs pour remplacer l'assemblée dissoute. Il y aura une Convention nationale formée par le prochain Congrès des Soviets. Au cours des deux derniers jours, les trains rouges ont couru et brûlé dans les rues et les gares, les journaux anti-maximalistes.

Un Traité de Paix entre l'Ukraine et les Puissances centrales. La délégation austro-allemande et l'Ukraine ont conclu un accord.

Bâle, 21 Janvier.

On annonce que les négociations entre les délégués des puissances centrales et de la République d'Ukraine ont donné comme résultat d'une entente est intervenue sur les bases d'un traité de paix à conclure.

Un traité de paix a été signé entre les délégués des puissances centrales et de la République d'Ukraine.

Le Conseil fédéral de la Seine délibérant sur le cas de M. A. Thomas, a mis un vote de reconnaissance unanimement le droit aux militants des partis socialistes de participer à la discussion des décisions prises par les Congrès du parti.

Le Conseil fédéral de la Seine délibérant sur le cas de M. A. Thomas, a mis un vote de reconnaissance unanimement le droit aux militants des partis socialistes de participer à la discussion des décisions prises par les Congrès du parti.

Le Conseil fédéral de la Seine délibérant sur le cas de M. A. Thomas, a mis un vote de reconnaissance unanimement le droit aux militants des partis socialistes de participer à la discussion des décisions prises par les Congrès du parti.

Les troupes adverses sur le front seront retirées dès la conclusion de la paix. Les contractants sont d'accord pour que le traité de paix prévoie la reprise immédiate des rapports économiques et juridiques. Les rapports diplomatiques et consulaires seront repris aussitôt. Par suite de l'établissement des points essentiels du traité de paix, les négociations sont parvenues à un point qui impose aux délégations de devoir de prendre contact avec les autorités responsables de leurs pays respectifs.

Certains plénipotentiaires estiment de leur devoir de présenter personnellement à leurs autorités le rapport sur le cours des négociations en vue d'obtenir l'assentiment pour les négociations de paix.

Toutes les délégations estiment qu'une suspension est nécessaire à cet effet et qu'elle doit être aussi courte que possible. Elles ont convenu de recommencer immédiatement à Brest-Litovsk et sont décidées à conclure ensuite et à signer le traité de paix dans la mesure des pouvoirs qui leur auront été remis. Le télégramme se termine sur cette phrase : « C'est ainsi que pour la première fois dans cette guerre ébranlant le monde, il a été possible de trouver les bases qui tendent au rétablissement de l'état de paix. »

Bâle, 21 Janvier.

On mande de Vienne :

Au sujet de la réussite des négociations entre les puissances centrales de l'Ukraine et de la République d'Ukraine, dans le but de conférer avec la Rada, on annonce que M. von Kuhlmann est parti pour Berlin pour le même motif.

Les communistes allemands souffrant, on ignore s'il pourra partir pour Vienne. Dimanche matin et dimanche après-midi, ont eu lieu, à Brest-Litovsk diverses séances de Commissions avec des délégués russes et ukrainiens sur les questions commerciales et juridiques.

L'Affaire Caillaux

M. Caillaux partisan du gouvernement qui donnera la victoire

Paris, 21 Janvier.

Quand M. Caillaux fut en Italie, M. Malraux, du Petit Parisien, l'y rencontra. Il déclara qu'il était partisan du gouvernement qui donnerait la victoire.

Il déclara qu'il était partisan du gouvernement qui donnerait la victoire.

Il déclara qu'il était partisan du gouvernement qui donnerait la victoire.

Il déclara qu'il était partisan du gouvernement qui donnerait la victoire.

Il déclara qu'il était partisan du gouvernement qui donnerait la victoire.

Il déclara qu'il était partisan du gouvernement qui donnerait la victoire.

Il déclara qu'il était partisan du gouvernement qui donnerait la victoire.

Il déclara qu'il était partisan du gouvernement qui donnerait la victoire.

Il déclara qu'il était partisan du gouvernement qui donnerait la victoire.

Il déclara qu'il était partisan du gouvernement qui donnerait la victoire.

Il déclara qu'il était partisan du gouvernement qui donnerait la victoire.

Il déclara qu'il était partisan du gouvernement qui donnerait la victoire.

Il déclara qu'il était partisan du gouvernement qui donnerait la victoire.

Il déclara qu'il était partisan du gouvernement qui donnerait la victoire.

Il déclara qu'il était partisan du gouvernement qui donnerait la victoire.

Il déclara qu'il était partisan du gouvernement qui donnerait la victoire.

Il déclara qu'il était partisan du gouvernement qui donnerait la victoire.

connaître les dessous, me permet d'affirmer que, devant ministre de l'Intérieur, le directeur des renseignements assez bien dégagé de l'emprise de son ancien patron et qu'il n'avait aucun lien avec le régime de fait.

Sur le Front italien

Communiqué officiel

Rome, 21 Janvier.

Le commandement suprême fait le communiqué officiel suivant :

Dans la journée d'hier, l'activité de l'artillerie a été plus sensible contre la Brenta et la Piave, où la notre a exécuté des rafales et des concentrations de feu sur les lignes ennemies.

L'artillerie adverse a battu nos positions au sud du col Caprillo. Quelques prisonniers ont été capturés à l'Ouest de l'Ostera di Lepro au cours d'un coup de main.

En nord-est du mont Asolone et en aval du pont de la Prutla, des tentatives de patrouilles ennemies ont été promptement écartées.

Une Cérémonie à l'Hôtel de la Marine

Remise de Décorations

Dans un récent numéro nous indiquions que l'amiral Mornet, le nouveau commandant de la Marine à Marseille, avait reçu le croix d'officier de la Légion d'honneur à deux officiers anglais et la Médaille militaire à deux marins de la flotte française.

Des huit heures et demi arrivées dans la rue des Phocéens une compagnie d'infanterie anglaise, deux sections de marins français, une compagnie du 115^e territorial avec ses clairons, se sont dirigés vers l'hôtel de la Marine.

À 9 heures, l'amiral Mornet, suivi du capitaine de vaisseau de Villeneuve de Bargefont, major de la marine, passe la revue des troupes. Il les déclare satisfait et s'arrête devant le porte d'hôtel où se dresse l'étendard de la marine. Il remet le croix d'officier de la Légion d'honneur au commodore Presti et le croix de chevalier de la Légion d'honneur au capitaine de vaisseau de Villeneuve de Bargefont.

Le commandant de la marine, le capitaine de vaisseau de Villeneuve de Bargefont, remet le croix d'officier de la Légion d'honneur au commodore Presti et le croix de chevalier de la Légion d'honneur au capitaine de vaisseau de Villeneuve de Bargefont.

Le commandant de la marine, le capitaine de vaisseau de Villeneuve de Bargefont, remet le croix d'officier de la Légion d'honneur au commodore Presti et le croix de chevalier de la Légion d'honneur au capitaine de vaisseau de Villeneuve de Bargefont.

Le commandant de la marine, le capitaine de vaisseau de Villeneuve de Bargefont, remet le croix d'officier de la Légion d'honneur au commodore Presti et le croix de chevalier de la Légion d'honneur au capitaine de vaisseau de Villeneuve de Bargefont.

Le commandant de la marine, le capitaine de vaisseau de Villeneuve de Bargefont, remet le croix d'officier de la Légion d'honneur au commodore Presti et le croix de chevalier de la Légion d'honneur au capitaine de vaisseau de Villeneuve de Bargefont.

Le commandant de la marine, le capitaine de vaisseau de Villeneuve de Bargefont, remet le croix d'officier de la Légion d'honneur au commodore Presti et le croix de chevalier de la Légion d'honneur au capitaine de vaisseau de Villeneuve de Bargefont.

Le commandant de la marine, le capitaine de vaisseau de Villeneuve de Bargefont, remet le croix d'officier de la Légion d'honneur au commodore Presti et le croix de chevalier de la Légion d'honneur au capitaine de vaisseau de Villeneuve de Bargefont.

Le commandant de la marine, le capitaine de vaisseau de Villeneuve de Bargefont, remet le croix d'officier de la Légion d'honneur au commodore Presti et le croix de chevalier de la Légion d'honneur au capitaine de vaisseau de Villeneuve de Bargefont.

Le commandant de la marine, le capitaine de vaisseau de Villeneuve de Bargefont, remet le croix d'officier de la Légion d'honneur au commodore Presti et le croix de chevalier de la Légion d'honneur au capitaine de vaisseau de Villeneuve de Bargefont.

Le commandant de la marine, le capitaine de vaisseau de Villeneuve de Bargefont, remet le croix d'officier de la Légion d'honneur au commodore Presti et le croix de chevalier de la Légion d'honneur au capitaine de vaisseau de Villeneuve de Bargefont.

Le commandant de la marine, le capitaine de vaisseau de Villeneuve de Bargefont, remet le croix d'officier de la Légion d'honneur au commodore Presti et le croix de chevalier de la Légion d'honneur au capitaine de vaisseau de Villeneuve de Bargefont.

Le commandant de la marine, le capitaine de vaisseau de Villeneuve de Bargefont, remet le croix d'officier de la Légion d'honneur au commodore Presti et le croix de chevalier de la Légion d'honneur au capitaine de vaisseau de Villeneuve de Bargefont.

Le commandant de la marine, le capitaine de vaisseau de Villeneuve de Bargefont, remet le croix d'officier de la Légion d'honneur au commodore Presti et le croix de chevalier de la Légion d'honneur au capitaine de vaisseau de Villeneuve de Bargefont.

Le commandant de la marine, le capitaine de vaisseau de Villeneuve de Bargefont, remet le croix d'officier de la Légion d'honneur au commodore Presti et le croix de chevalier de la Légion d'honneur au capitaine de vaisseau de Villeneuve de Bargefont.

Le commandant de la marine, le capitaine de vaisseau de Villeneuve de Bargefont, remet le croix d'officier de la Légion d'honneur au commodore Presti et le croix de chevalier de la Légion d'honneur au capitaine de vaisseau de Villeneuve de Bargefont.

Le commandant de la marine, le capitaine de vaisseau de Villeneuve de Bargefont, remet le croix d'officier de la Légion d'honneur au commodore Presti et le croix de chevalier de la Légion d'honneur au capitaine de vaisseau de Villeneuve de Bargefont.

Piero-Louis-Marie, constructeur, 10, boulevard Saint-Charles, Marseille.

Notes Marseillaises

L'Œuvre des Ligues

Nous sommes heureux de constater que notre appel à l'activité a été entendu. La Ligue des Consommateurs nous informe, par le même ou l'autre, de ses démarches qu'elle avait faites et de celles qu'elle se propose de faire.

La Ligue des Consommateurs nous informe, par le même ou l'autre, de ses démarches qu'elle avait faites et de celles qu'elle se propose de faire.

La Ligue des Consommateurs nous informe, par le même ou l'autre, de ses démarches qu'elle avait faites et de celles qu'elle se propose de faire.

La Ligue des Consommateurs nous informe, par le même ou l'autre, de ses démarches qu'elle avait faites et de celles qu'elle se propose de faire.

La Ligue des Consommateurs nous informe, par le même ou l'autre, de ses démarches qu'elle avait faites et de celles qu'elle se propose de faire.

La Ligue des Consommateurs nous informe, par le même ou l'autre, de ses démarches qu'elle avait faites et de celles qu'elle se propose de faire.

La Ligue des Consommateurs nous informe, par le même ou l'autre, de ses démarches qu'elle avait faites et de celles qu'elle se propose de faire.

La Ligue des Consommateurs nous informe, par le même ou l'autre, de ses démarches qu'elle avait faites et de celles qu'elle se propose de faire.

La Ligue des Consommateurs nous informe, par le même ou l'autre, de ses démarches qu'elle avait faites et de celles qu'elle se propose de faire.

La Ligue des Consommateurs nous informe, par le même ou l'autre, de ses démarches qu'elle avait faites et de celles qu'elle se propose de faire.

La Ligue des Consommateurs nous informe, par le même ou l'autre, de ses démarches qu'elle avait faites et de celles qu'elle se propose de faire.

La Ligue des Consommateurs nous informe, par le même ou l'autre, de ses démarches qu'elle avait faites et de celles qu'elle se propose de faire.

La Ligue des Consommateurs nous informe, par le même ou l'autre, de ses démarches qu'elle avait faites et de celles qu'elle se propose de faire.

La Ligue des Consommateurs nous informe, par le même ou l'autre, de ses démarches qu'elle avait faites et de celles qu'elle se propose de faire.

La Ligue des Consommateurs nous informe, par le même ou l'autre, de ses démarches qu'elle avait faites et de celles qu'elle se propose de faire.

La Ligue des Consommateurs nous informe, par le même ou l'autre, de ses démarches qu'elle avait faites et de celles qu'elle se propose de faire.

La Ligue des Consommateurs nous informe, par le même ou l'autre, de ses démarches qu'elle avait faites et de celles qu'elle se propose de faire.

La Ligue des Consommateurs nous informe, par le même ou l'autre, de ses démarches qu'elle avait faites et de celles qu'elle se propose de faire.

La Ligue des Consommateurs nous informe, par le même ou l'autre, de ses démarches qu'elle avait faites et de celles qu'elle se propose de faire.

La Ligue des Consommateurs nous informe, par le même ou l'autre, de ses démarches qu'elle avait faites et de celles qu'elle se propose de faire.

La Ligue des Consommateurs nous informe, par le même ou l'autre, de ses démarches qu'elle avait faites et de celles qu'elle se propose de faire.

La Ligue des Consommateurs nous informe, par le même ou l'autre, de ses démarches qu'elle avait faites et de celles qu'elle se propose de faire.

La Ligue des Consommateurs nous informe, par le même ou l'autre, de ses démarches qu'elle avait faites et de celles qu'elle se propose de faire.

La Ligue des Consommateurs nous informe, par le même ou l'autre, de ses démarches qu'elle avait faites et de celles qu'elle se propose de faire.

nier, à une rixe au Palais-de-Cristal, Déserteur et l'assaut, il fut couronné à la salle des fêtes de l'hôtel militaire, d'où il réussit à s'évader. Cet apôtre dont le véritable nom est Belalche et non pas Lévy comme il se vantait, n'est autre que le frère de Lévy, le président n'est pas connu de la troupe. Lévy, dit Belalche, a été arrêté au temps derniers à Bordeaux. Il a son actif, depuis la guerre, une dizaine d'évasions.

Opéra de Marseille. — On sait que l'Association du personnel de l'Opéra prévoit une grève, en plus de la taxe de guerre, une part pour les œuvres de guerre municipales ; cette part a été déduite du début de la présente saison, la somme de 8.833 fr. 20. Le public sera bien aise de savoir qu'il participe ainsi à une bonne œuvre de plus.

Les agressions. — L'autre soir, quai du Port, le travailleur colonial Ponto Bel était assailli par un inconnu qui tenta de lui enlever son portefeuille. Ponto se défendit, il reçut un violent coup de matras à la tête, et son agresseur réussit à s'enfuir.

Le même soir, vers minuit, M. Amédée Meunier, 63 ans, habitant rue Nègre, était assailli en sortant de l'Opéra par un couple de sept à huit individus qui le rouèrent de coups et le dépouillèrent d'une certaine somme et de ses papiers de famille.

Accidents de tramways. — Avant-hier, vers midi et demi, avenue du Prado, alors qu'il se trouvait sur le marchepied d'un tramway, le travailleur colonial, Aissa, âgé de 38 ans, qui se capota enlevé par un coup de vent, Aissa descendit aussitôt pour se relever, mais il tomba et fut extrême ment blessé. Il fut conduit à l'hôpital militaire.

Hier, vers midi et demi, le jeune Campo Joseph, 12 ans, habitant rue Kléber, 64, voulut, à la Place Castellane, monter sur un tramway en marche. Il tomba et fut grièvement blessé. Il fut conduit à l'hôpital militaire.

Obusques civiles. — Les FF. MM. de P.O. de Marseille sont prêts à assister aux obusques civiles de Mme Dantin, épouse regrettée de leur F., qui aura lieu, mardi, à 2 heures, rue Peyronnet, 16, quartier Bompard.

Les ouvriers inscrits de l'Œuvre Municipal du quartier Saint-Louis, ont décidé de se réunir, après-demain jeudi 21 janvier courant, de 9 heures à 11 heures du matin, au local de ce quartier, cours Devilliers, 6 (école de jeunes filles), pour prendre livraison de divers objets à collecter pour le service de l'Intendance.

Les vols. — Dans le courant de la nuit d'avant-hier, des malfaiteurs demeurés inconnus, ont pénétré, par effraction, dans une remise de la rue de la République, au n° 10, et ont emporté une quantité de dates évaluée à 300 francs.

La police spéciale des Ports, a arrêté, hier, les nommés Jean Nogier, Marie-Angèle Riou, Yvonne Berkli, Fortuné Chippou, Joseph Rastall et Francesco Xarab, pour vols de marchandises dans le quartier maritime. Tous ont été écroués à la disposition du Parquet.

Petite chronique. — M. Delmas Ch., constructeur, a versé à la caisse de retraites des sapeurs-pompiers, la somme de 50 francs, à la suite de l'incendie qui s'est déclaré dans son atelier, boulevard National, 155, le 19 du courant.

M. C. a versé à la caisse de retraites des sapeurs-pompiers, la somme de 50 francs, à la suite de l'incendie qui s'est déclaré dans son atelier, boulevard National, 155, le 19 du courant.

Le patronage des Comités de patronage des apprentis, Mme Antoine, directrice de l'École pratique du Commerce et de l'Industrie de jeunes filles, fera dimanche prochain, à 10 heures, au théâtre de la Faculté des Sciences, une conférence sur l'Éducation ménagère et professionnelle de la femme.

Le docteur Brun, chargé de cours à l'École Médicale, fera jeudi à 10 h. 30, dans la salle du Lycée des Jeunes Filles, un cours sur le thème : « Le monde des infirmes petits ». Le cours aura lieu à 10 heures.

Un petit garçon de onze ans, nommé Paul, âgé de onze ans, a été trouvé sans connaissance dans un chapeau nu à qu'il se trouvait à Aix, dimanche 20 janvier, à 5 heures du soir. Prière de donner renseignements au bureau de police à Aix.

Un petit garçon de onze ans, nommé Paul, âgé de onze ans, a été trouvé sans connaissance dans un chapeau nu à qu'il se trouvait à Aix, dimanche 20 janvier, à 5 heures du soir. Prière de donner renseignements au bureau de police à Aix.

Un petit garçon de onze ans, nommé Paul, âgé de onze ans, a été trouvé sans connaissance dans un chapeau nu à qu'il se trouvait à Aix, dimanche 20 janvier, à 5 heures du soir. Prière de donner renseignements au bureau de police à Aix.

Un petit garçon de onze ans, nommé Paul, âgé de onze ans, a été trouvé sans connaissance dans un chapeau nu à qu'il se trouvait à Aix, dimanche 20 janvier, à 5 heures du soir. Prière de donner renseignements au bureau de police à Aix.

Un petit garçon de onze ans, nommé Paul, âgé de onze ans, a été trouvé sans connaissance dans un chapeau nu à qu'il se trouvait à Aix, dimanche 20 janvier, à 5 heures du soir. Prière de donner renseignements au bureau de police à Aix.

Un petit garçon de onze ans, nommé Paul, âgé de onze ans, a été trouvé sans connaissance dans un chapeau nu à qu'il se trouvait à Aix, dimanche 20 janvier, à 5 heures du soir. Prière de donner renseignements au bureau de police à Aix.

Un petit garçon de onze ans, nommé Paul, âgé de onze ans, a été trouvé sans connaissance dans un chapeau nu à qu'il se trouvait à Aix, dimanche 20 janvier, à 5 heures du soir. Prière de donner renseignements au bureau de police à Aix.

Un petit garçon de onze ans, nommé Paul, âgé de onze ans, a été trouvé sans connaissance dans un chapeau nu à qu'il se trouvait à Aix, dimanche 20 janvier, à 5 heures du soir. Prière de donner renseignements au bureau de police à Aix.

Un petit garçon de onze ans, nommé Paul, âgé de onze ans, a été trouvé sans connaissance dans un chapeau nu à qu'il se trouvait à Aix, dimanche 20 janvier, à 5 heures du soir. Prière de donner renseignements au bureau de police à Aix.

Un petit garçon de onze ans, nommé Paul, âgé de onze ans, a été trouvé sans connaissance dans un chapeau nu à qu'il se trouvait à Aix, dimanche 20 janvier, à 5 heures du soir. Prière de donner renseignements au bureau de police à Aix.

DERNIERES TELECHES DE LA GUERRE

PAR FIL SPECIAL

Les Restrictions

Déclaration des stocks de papier

Aux termes de l'arrêté de M. le ministre du Commerce et de l'Industrie en date du 16 janvier 1918...

Déclaration des stocks de laine

Tout propriétaire, négociant, importateur, fabricant, fabricant dépositaire, exportateur de laines, d'un lot de laines à quelque titre que ce soit...

Sucre et Saccharine pour les industriels

Il est rappelé aux industriels autorisés à utiliser du sucre ou de la saccharine...

Renouvellement des carnets de sucre

Il est rappelé que les chefs des ménages dont la situation, comme nombre de personnes, n'a pas subi de modification...

Carnet de pain

Le régime des carnets de pain devant être mis en vigueur au commencement du mois de février...

Carnet de charbon

La situation satisfaisante des charbons pour le foyer domestique laisse espérer que le régime du carnet pourra, sans inconvénient...

Chez les Marins

L'Union Syndicale des Marins et pêcheurs du Commerce marins de France...

Marseille et la Guerre

Des boules pour nos poilus Plusieurs poilus marseillais ont participé au concours de boules du Petit Provençal...

Orphelins du Souvenir

L'école des Orphelins du Souvenir, placée sous le contrôle de l'Etat...

Réformés n° 2 et auxiliaires

L'Étoile Rouge a tenu dimanche, son assemblée générale, au nouveau siège social...

Le Mouvement ouvrier

OUVRIERS BOULANGERS Après une minutieuse étude de la situation, le syndicat...

Sur le Front français

Communiqué anglais

21 Janvier 22 h. 30. Rien à signaler en dehors de l'activité de l'artillerie allemande au cours de la journée à l'ouest de Lens.

Communiqué belge

Le Bureau de la Presse fait le communiqué officiel suivant : Pendant la nuit du 19 au 20 janvier, nous avons repoussé par feu une patrouille ennemie qui s'avancait en radeau vers un de nos postes avancés de la région de Ramscapelle.

M. Orlando à Paris

Paris, 21 Janvier. M. Orlando, président du Conseil des ministres d'Italie, arrivera demain à Paris.

LA HAUTE-COUR

La Question de Forclusion

La discussion en Chambre du dit-on, été très vive, et ce ne serait qu'après deux votes qu'il y aurait eu un débat. Les sénateurs absents aujourd'hui ne pouvaient être forclus.

L'audience de lundi prochain

Dans son audience de lundi prochain, le Sénat, réuni en Haute-Cour de Justice, entendra les plaidoiries des réquisitoires du procureur général, puis le président fera subir l'interrogatoire d'identité à M. Malvy, qui assistera à l'audience avec son défenseur, M. Bourdillon, avocat d'office, désigné par le bâtonnier.

L'AFFAIRE CAILLAUX

L'ancien président du Conseil sera-t-il inculpé dans l'affaire Cavellini ? L'agence Havas communique la note suivante :

La mission italienne qui a apporté les pièces et documents saisis à Florence, a eu cet après-midi, une conférence prolongée avec le capitaine Bouchardon et le commissaire du gouvernement du 3^e Conseil de guerre, M. Mornet. Il a été décidé que le colonel Chiappone et ses collaborateurs resteraient jusqu'à la fin de ce mois à Paris, afin de faire connaître au capitaine Bouchardon l'état actuel de l'instruction qui se poursuit à Rome contre Cavellini et ses complices.

Les Incidents de la Chambre

Une lettre de M. Mayéras à ses témoins Paris, 21 Janvier. M. Mayéras a adressé la lettre suivante à MM. Caubin et Valière :

Les Scandales

Les instructions en cours

Le gouvernement militaire de Paris a fait le dossier d'instruction réuni par M. Drouot contre Lenoir, Desobry et le sénateur Humbert, pour commerce avec l'ennemi, avant six jours derniers remis en communication, après examen, à un renvoyé cet après-midi à la procédure ordinaire au capitaine Bouchardon pour qu'il continue l'enquête.

Les spéculations sur les Charbons

PERQUISITION CHEZ M. FRANCIS LAUR Paris, 21 Janvier. Sur mandat de M. Morand, M. Pachot a perquisitionné, en compagnie de l'expert Vannier, dans l'affaire pour spéculation sur les charbons reprochée à M. Francis Laur, au domicile de ce dernier, au bureau de vente de charbon, au marché des Carmes, et à l'imprimerie dont M. Laur est directeur.

Communiqué officiel

Paris, 21 Janvier. Le gouvernement fait, à 23 heures, le communiqué officiel suivant :

En Argonne, un coup de main effectué dans les lignes ennemies, au Four-de-Paris, nous a permis de ramener un quinze de prisonniers et trois mitrailleuses. Activité des deux artilleries sur la rive droite de la Meuse et en Alsace, dans la région du Sudel et de l'Hartmannswillkerkopf. Journée calme partout ailleurs.

AVIATION

Dans la journée du 20, trois avions allemands ont été abattus, dont deux par le tir de nos canons spéciaux. En outre, quatre appareils ennemis sont tombés dans leurs lignes, à la suite de combats avec nos pilotes.

EN MARGE DU COMMUNIQUÉ

La Bataille aérienne autour de Verdun

Paris, 21 Janvier. Dans l'après-midi du 19 janvier, vers quinze heures, à travers un ciel, mêlé de nuages et de rayons, une forte patrouille, composée de six avions, s'est aventurée jusqu'aux abords de Verdun. Trois des avions de notre escadron de chasse se sont, sur le champ, mis à leur poursuite, essayant de couper la route du retour aux avions ennemis, qui ont échoué d'artillerie repoussés vers leurs lignes.

Dans la suite, un avion allemand, se détachant bruyamment de son groupe, est venu dans le ciel, repris la faction à peine interrompue, tandis que l'avion allemand payait chèrement son audace et son court avantage.

Après-midi, deux avions allemands ont été abattus, un par un de nos avions, et un autre, plus petit, a été abattu par un de nos avions. Le troisième, plus grand, a été abattu par un de nos avions. Les autres ont été abattus par un de nos avions.

La Fourragère

Paris, 21 Janvier. Régiments et unités forcent corps aux-quel la fourragère a été conférée : Compagnie 35/3 du 10^e régiment du génie, ancienne compagnie auxiliaire 361 bis. Escadron B-R 2, 18 (ancienne section M-F 136).

LA CHAMBRE DES COMMUNES

Les relations des Alliés avec la Russie. La guerre sous-marine

La Chambre des Communes, en réponse à une question de M. King sur le traité secret publié le 3 janvier 1916, entre la Russie et le Japon, a récemment publié à Petrograd, M. Edouard de Saxe, qui a été confidentiellement communiqué au gouvernement britannique avant sa signature.

L'Examen d'admission dans l'intendance des troupes coloniales

Paris, 21 Janvier. M. Clemenceau, prévoyant l'admission dans le corps des officiers d'administration de l'intendance des troupes coloniales, a décidé, en conséquence, d'organiser un examen d'admission, qui aura lieu le 27 janvier 1918, par deux séries. Les candidats de l'intérieur, ainsi que ceux qui servent dans la zone des armées, et ceux en service au Maroc, seront admis à l'examen, aux dates indiquées ci-dessus pour les candidats de la métropole, et dans un centre unique, par groupe de colon.

Bulletin Financier

Paris, 21 Janvier. — Le terrain général de la cote ne suppose aucune modification appréciable de cours. Nos rentes sont soutenues. Rentes 5 % se traitent aujourd'hui en légère avance, à 88 fr. 70. Les versements de libération pour les souscriptions en rentes libérées au troisième coupon de la 6^e rente nationale et les versements du deuxième terme pour les souscriptions en rentes libérées au quatrième coupon de la 5^e rente nationale, ont été effectués.

Sur le Front de Macédoine

Communiqué officiel français

Le 20, vers 2 heures, après une violente préparation d'artillerie, l'ennemi a prononcé sur nos positions, à l'ouest du Vardar (au nord de Ljupco et à l'ouest de Srka-d-Lezen), une série d'attaques qui ont échoué complètement. Sur un seul point, l'ennemi a pu pénétrer dans nos tranchées, enlevant quelques blessés, mais il n'a pu chasser nos troupes helléniques, dont l'attitude a été particulièrement brillante.

SUR LE FRONT ITALIEN

La situation militaire

Rome, 21 Janvier. Bien que la pression des armées austro-allemandes ait légèrement diminué sur quelques parties du front italien, l'ennemi maintient en ligne 52 divisions et demi, dont huit allemandes. La plus forte pression s'exerce toujours sur la ligne Brenta-Adige, mais il n'y a plus de nouvelles de la Piave jusqu'à la mer.

L'incorporation des réformés

Rome, 21 Janvier. On a commencé, en Italie, à caserner tous les réformés des classes 1894 à 1919. En même temps, on procède à l'inscription de la classe 1918.

La souscription à l'emprunt

Rome, 21 Janvier. Les souscriptions à l'emprunt ont dépassé, jusqu'ici, 300 millions dans la ville de Milan, 100 millions à Gênes et 60 à Turin.

Le recensement des denrées

Rome, 21 Janvier. Le gouvernement italien a ordonné le recensement général, pour la fin janvier, de toutes les denrées existant dans le royaume.

Accident mortel d'Aviation

Pau, 21 Janvier. Le capitaine pilote Raymond Blondy, âgé de 22 ans, a fait une chute mortelle sur les Landes du Pont-Long.

La Crise espagnole

LA GREVE GENERALE

Madrid, 21 Janvier. On rapporte que le gouvernement a appris qu'une grève générale est sur le point d'être déclarée dans toute l'Espagne. Des manifestations journalières ont lieu à Barcelone, où les magasins et surtout les dépôts de charbon sont pillés par les manifestants. Malaga aussi est encore en état de trouble.

La Reconstruction des Villages dévastés

Bordeaux, 21 Janvier. A bord d'un paquebot arrivé de New-York se trouvait le littérateur américain M. G. Godwin, qui avait réuni un important capital se rend dans la Somme, pour y étudier et mettre en exécution la reconstruction des villages dévastés.

CACAO ANDRE'S

PUR ET SOLUBLE. La meilleure marque française.

PAPIER WEIN'S

Meilleures montres de France que vous trouverez.

Grand Métropole Horloger

Meilleures montres de France que vous trouverez. Jean BENOIT FILS, Horloger-Constructeur Technique, Manufacture d'Horlogerie BESANCON (Doubs).

Inouï et Merveilleux

Tous nos complets ou PADESSUS SUR MESURE. Ventes INADMISSIBLES.

Tirages Financiers

VILLE DE PARIS 1917. — Le numéro 994.735 est remboursé par 100.000 francs. Les deux numéros suivants : 1.275.502 et 956.503 sont remboursés chacun par 50.000 fr.

REPARTITIONS

Actions Armand et C^o. Caves de Roquefort. Établissements Gilloux. Produits Chimiques du Sud-Est. Rotterdam-Bankvereinigung. Zinc de Gueugour.

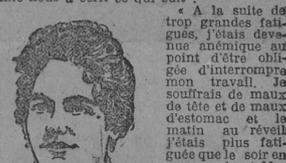
SOUSCRIPTIONS

Bons Société Métallurgique de la Basse-Loire. Société des Chantiers et Ateliers de la Gironde. Quest-Lumière. Société du Port de Rosario 6%.

Des additions !

Des augmentations !

Comme le titre, des canons ! des munitions ! devenu proverbial depuis la guerre, notre titre d'aujourd'hui : « Des additions ! des augmentations ! » devrait retentir continuellement aux oreilles d'une foule de gens.



Mlle LUCIE AUGIER

La transformation de Mlle Lucie Augier de personne malade en personne alerte et bien portante est le résultat de la petite addition faite à son sang par les Pilules Pink. Quand on dit que « Les Pilules Pink donnent au sang », ce qui est devenu proverbial, on ne veut pas dire qu'elles versent dans vos veines le liquide rouge, comme avec une bouteille. Non, nous avons tous du sang, mais nous n'avons pas tous du bon sang.

LA COMPTABILITÉ bien tenue et sincère est la seule arme des contribuables au regard des lois nouvelles. Pour tous ceux qui ne peuvent avoir de comptable, M. J.-A. Coulanges a fondé en 1916, 37, rue Paradis, un établissement dont le succès justifie les services rendus.

AVIS AUX NÉGOCIANTS EN CAFÉS

Les Négociants ayant, en 1917, acquitté et sorti des Docks des cafés pour la consommation française sont priés de se rendre chez M. GLEIZED, 1, rue Pavillon, de 4 à 7 heures, des formulaires de déclaration destinés à établir leur contingent pour 1918.

LA Neurasthénie, l'anémie, toutes les dépressions physiques et morales résultant de l'appauvrissement du sang, sont vaincues par LA FERROCARBINE

Phosphatée du Dr VILLARD EN VENTE dans toutes les Pharmacies

REMERCIEMENTS ET AVIS DE MESSE

M. et M^{me} Marius OLAGNIER et leurs enfants; les familles Audebert, Saccani, Amphoux, Montagnon remercient leurs amis et connaissances des marques de sympathie reçues à l'occasion du décès de M. OLAGNIER Justin.

M. et M^{me} Rostaing et leurs fils remercient leurs parents, amis et connaissances des marques de sympathie qu'ils ont reçues à l'occasion du décès de M. Charles ROSTAING, fils de M. et M^{me} Rostaing.

M. François LAVAGNE et les prient d'assister à la messe de sortie de deuil pour le repos de son âme célébrée mercredi 25 courant, à 10 heures du matin, en l'église Saint-Pierre-Saint-Paul (quai de la Madeleine).

AVIS DE DECES

Les obsèques de M. CASTELLANI Simon auront lieu aujourd'hui mardi 22 courant, à 9 heures de l'après-midi, 66, rue Saint-Sebastien.

M. Théodore BOUTIN, contracteur à l'École Pratique d'Industrie, M. et M^{me} Roger Boutin et leur fils; M. et M^{me} Marcel Boutin et leur fils; M^{me} Thérèse Boutin ont le regret de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de M^{me} Sophie BOUTIN, née DIBON.

M^{me} Adrienne POIRIER, directrice de l'usine des Glycérines; M^{me} Léon Poirier, ses enfants et leur famille ont le regret de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de M. Adrien POIRIER.

M^{me} veuve Pierre GAY, née Liautard; M. et M^{me} Louis GAY et leurs enfants; M. et M^{me} Albert Laganne, née Gay, et leur fils; M^{me} Marie GAY, directrice de pensionnat à M^{me} Sophie GAY; M. et M^{me} Hippolyte GAY; M^{me} Marie GAY (de Riez, Basses-Alpes); M^{me} veuve Louis Aoust, née Liautard, et ses enfants (de Cours, Vaz); M^{me} veuve Louis Le Biez, née Liautard, et ses enfants (de Cours, Vaz); M^{me} veuve Paul Augier, et ses enfants (de Toulon); les familles GAY, Aoust, Le Biez, Miller, Arnoux et Peyrouse ont le regret de faire part à leurs parents et amis de la perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de M. Pierre GAY, receveur buraliste, receveur spécial en retraite, ancien conseiller municipal de la ville de Marseille, leur époux, leur beau-père, grand-père, frère, beau-frère, oncle, grand-oncle et allié, décédé à Marseille, le 21 janvier 1918, à l'âge de 80 ans, muni des Sacraments de l'Église. Un avis ultérieur fera connaître le jour et l'heure des obsèques.

